Communiqué de presse 18 novembre 2024

Pour la sixième année consécutive, l'UNAPEI s'est vu contrainte de relancer son opération #Jaipasécole.

A l'aube des 20 ans de la loi du 11 février 2005, *pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes vivant avec un handicap*, nous rappelons que celle-ci fait obligation à l'Éducation Nationale d'assurer une scolarisation pour tous les enfants ; Pourtant, **il existe encore de nombreux enfants en situation de handicap qui n'ont pas accès à la scolarité**, qui ne bénéficient pas de solution de scolarisation adaptée à leurs besoins ou à leur niveau, ou dont la scolarisation se limite à 6 heures par semaine… **Une situation inacceptable !**

Au niveau local, dans notre département, le mouvement parental militant de l'ADAPEI des Hautes-Pyrénées ne peut se satisfaire de cette situation. Même si des avancées sont notables, ce n'est pas suffisant, **nous devons tous agir et aller plus loin !!**

Nous ne cesserons jamais de le dire, **les enfants vivant avec un handicap sont des citoyens à part entière**, comme tout un chacun, et l'école de la République est aussi la leur !

L'ADAPEI des Hautes-Pyrénées s'engage depuis des années dans ce virage inclusif, pour un accès à l'école pour tous, avec notamment le développement et le pilotage de nouveaux dispositifs. Ils sont un premier pas encourageant mais pas assez significatif encore !

Par exemple, l'**Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité (EMAS)** est portée par notre association depuis 2019. Elle a pour mission d'apporter un soutien aux équipes d'enseignants, en s'appuyant sur les expertises et les ressources du médico-social.

Nous notons des points positifs :

- le déploiement de l'EMAS sur tout le département,
- une forte demande de la part des écoles élémentaires,
- une équipe donc bien repérée et très sollicitée.

Cependant, il reste encore des points à améliorer :

- pas de sollicitation de l'EMAS provenant des collèges et lycées :
  il faudrait une saisine élargie à davantage d'acteurs de l'école,
  voire une préconisation par la MDPH ;
- Un besoin d'extension de moyens nécessaires pour :
  - travailler la prévention et la veille, les sollicitations d'intervention arrivant souvent trop tard ;
  - développer la formation continue auprès des enseignants et des AESH.

Concernant la **Plateforme de Coordination et d'Orientation (PCO)**, portée par l'ADAPEI depuis 2021, elle a pour mission de permettre aux familles d'avoir accès à des soins de rééducation le plus tôt possible sans attendre d'avoir un diagnostic complet. Cette intervention précoce doit permettre d'éviter le « sur handicap », et d'aider au cheminement vers le diagnostic.

Nous notons des points positifs au vu des 250 dossiers ouverts
démontrant que nous apportons une réponse à un grand nombre d'enfants avant un diagnostic.

Cependant, les moyens en ressources humaines ne sont pas à la hauteur des besoins pour gérer 250 dossiers ! Le délai de prise en charge se situe entre 4 à 6 mois pour avoir un 1er rdv, ce qui représente une perte de temps considérable dans la prise en charge de l'enfant, sans compter ensuite le temps de recherche de libéraux pour aboutir à un accompagnement effectif !!

Concernant le **Dispositif d'Auto-Régulation (DAR),** porté par l'ADAPEI depuis cette année 2024, il vise à favoriser l'intégration des élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) dans les classes ordinaires publiques, tout en leur apprenant à maîtriser leurs émotions et leurs comportements.

Nous notons des points positifs :

- Une formation commune de 10 jours avec l'équipe enseignante, l'équipe du DAR et le personnel du périscolaire.
- Une montée en charge progressive d'accueil d'enfants, imposée par le cahier des charges, soit 3 enfants par an, permettant aux enfants de trouver leur place, de sensibiliser les autres enfants de l'école à devenir aidants et aux équipes enseignantes de monter en compétences, dans de bonnes conditions.
- Un accompagnement des enseignants pour faire évoluer leurs pratiques et approches, sous forme de pédagogie explicite, rendant les apprentissages plus accessibles. Ces nouvelles méthodes serviront aussi à des enfants sans trouble de l'autisme.
- Une montée en compétences de tous ; équipes enseignante et périscolaire, enfants.
- Un partenariat de qualité avec l'équipe de l'école et la commune de Juillan.

Cependant, nous devons aller plus loin et faire mieux !!

- Il faudrait un DAR en collège et dans d'autres écoles : aujourd'hui un seul DAR dans les Hautes-Pyrénées impose aux parents de changer leur enfant d'école, voire de déménager pour certains !
- Pas de tuilage avec les AESH qui accompagnaient l'enfant avant d'entrer au DAR.
- Manque de lisibilité sur les missions du DAR : les parents ne comprennent pas la différence entre une UEE et le DAR. Ces différents dispositifs doivent avoir plus de sens pour les parents !

Concernant les **Unités d'Enseignement Externalisées (UEE)** en école et collège, l'ADAPEI a mis en place 1 Unité d'Enseignement Maternelle Autisme (UEMA), 1 Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA) et 3 Unités d'Enseignement Externalisées (UEE) dont 1 en collège.

Nous notons bien sûr des points positifs :

- Une UEE ; c'est être à l'école, tout en ayant une pédagogie adaptée avec le plateau technique médico-social à l'école, « c'est un tout en un ».
- Un partenariat développé avec le périscolaire et les centres de loisirs des communes concernées.
- Avec l'attribution de l'INE : les enfants en UEE apparaissent désormais dans les effectifs de l'Education Nationale comme les autres enfants.

Mais , il reste beaucoup à faire ...

- Bien que les enfants en UEE soient reconnus dans l'effectif de l'école, dans 2 communes, un traitement à part subsiste (ex : ménage des locaux non réalisés, accès limités aux salles de l'école ...)
- Pas de PPS (projet scolaire défini par la MDPH) inscrivant clairement UEE (la mention IME persiste et non UEE).
- Un manque de places dommageable dans le parcours de l'enfant : les enfants en UEE ne pourront pas, pour la majorité, aller en UEE au collège et devront revenir en IME !
- La nécessité de développer des UEE, en élémentaire et en collège, pour assurer une scolarité à tous les élèves vivant avec un handicap.

ET ENFIN, nous regrettons que notre PROJET DE PLATEFORME MÉDICO-SOCIALE, intégrée en école, n'ait pas été retenu par l'ARS dans le cadre des « 50 000 solutions » !!!

Un projet d'interventions précoces et globales dès 3 ans *afin d'éviter l'apparition et l'installation des troubles empêchant l'accès aux apprentissages ; ceux-ci allant parfois jusqu'à la rupture de parcours totalement délétère pour l'enfant et son entourage.*

Un projet mettant l'accent sur le développement des apprentissages scolaires, éducatifs et rééducatifs en inclusion, en s'appuyant sur les expertises et la technicité du médico-social *permettant aux enfants de rester en milieu social ordinaire toute en ayant un accompagnement adapté.*

Un projet en faveur d'une transversalité entre l'enseignement ordinaire et les accompagnements spécialisés *permettant une véritable inclusion des enfants, un soutien et une montée en compétences des enseignants et du périscolaire et enfin un autre regard sur le handicap pour tous les enfants, futurs adultes de notre société.*

L'inclusion commence dès l'enfance !

Au vu de ces constats, le mouvement parental militant de l'ADAPEI DES HAUTES-PYRENEES affiche clairement sa détermination à poursuivre son action pour **une école pour TOUS**, véritablement inclusive !!

NOUS DEVONS ALLER PLUS LOIN !! même si les dispositifs mis en place démontrent des avancées positives, cela ne suffit pas ! Il faut agir à plus grande échelle, avoir plus d'ambitions pour nos enfants !!

C'est aujourd'hui qu'il faut agir pour l'école de demain en France, en intégrant l'expertise et la technicité du médico-social dans **TOUTES** les écoles, les collèges et lycées !!

UNE CONVERGENCE plus forte, entre le médico-social, l'Education Nationale et le Ministère de l'Agriculture (lycées agricoles) doit se faire, pour une cohérence globale de l'accompagnement du jeune et non plus une juxtaposition de l'offre. Il faut que nous allions vers une culture commune d'**une école de la République POUR TOUS !!**

Contact : **Magali Fisse**

Directrice de la communication et de l'innovation

06 76 13 78 98 / fisse.magali@adapei65.fr